

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
 Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
 Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus
 Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
22 — Rue de Lorraine — 22

Tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé
 deux exemplaires sont insérés dans le journal
 Les manuscrits non insérés seront rendus

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne ; Annonces, 25 cent.
 Pour les autres insertions, on traite de gré à gré

S'adresser au Gérant, 22, rue de Lorraine

Monaco, le 17 Novembre 1891

NOUVELLES LOCALES

La Saint-Albert

Aux mauvais temps dont nous avons eu le contre-coup la semaine dernière — mauvais temps qui ont eu dans toute la France une gravité exceptionnelle aussi bien sur les côtes de l'Océan et de la Méditerranée que dans l'intérieur, où de nombreux sinistres ont été signalés — a subitement succédé, samedi après-midi, un fort mistral qui a débarrassé, en quelques heures, le ciel des nuages que le vent d'est charriait avec une uniformité désespérante.

Grâce à ce mistral qui a cessé vers 7 heures, les illuminations préparées à Monaco et à la Condamine ont pu avoir lieu.

A 8 heures, l'aspect de la Principauté était féérique. Les établissements publics, les villas, les hôtels, les cafés et toutes les maisons particulières, pavés dès le matin, étaient tous illuminés.

Une foule énorme a assisté, sur la place du Palais, au feu d'artifice tiré par Stevano, de Nice, dont toutes les pièces ont parfaitement réussi.

A 9 heures, la traditionnelle retraite aux flambeaux, et la Société Philharmonique, ont parcouru les rues de Monaco et de la Condamine, aux cris de : *Vive le Prince Albert ! Vive la Princesse Alice !* et au bruit des pièces d'artifice allumées sur leur passage.

La fête avait commencé par une abondante distribution de secours faite aux indigents, par les soins de M. le Comte Gastaldi, maire.

Dimanche matin, toutes les autorités de la Principauté et le Corps Consulaire, ayant à leur tête M. le Baron de Farincourt, Gouverneur Général, se sont rendus en cortège, à la Cathédrale, où M^{gr} l'Evêque a célébré la messe, suivie d'un *Te Deum* d'actions de grâces.

La messe de Dubois a été bien interprétée par la maîtrise et l'orchestre.

Après cette solennité religieuse, S. Exc. M. le Gouverneur Général a passé, sur la place du Palais, la revue des Gardes d'honneur et des Carabiniers. Un déjeuner a réuni à l'Hôtel du Gouvernement MM. les Consuls, les Autorités et les chefs de service des diverses administrations.

Au dessert, Son Excellence a prononcé le toast suivant :

Monseigneur,
 Messieurs,

Je profite avec empressement de la solennité qui nous réunit, pour vous dire combien je vous sais gré du concours si affectueusement sympathique que vous me prêtez depuis, cinq ans, et pour vous en demander la précieuse continuation.

Grâce au faisceau compact que nous formons ici sous la direction énergique, libérale et très progressive de son Souverain, la Principauté, cette terre bénie de la Providence, avance à pleines voiles vers la réalisation de l'ensemble complet des améliorations intellectuelles et matérielles, dont le meilleur des Princes tient à doter son peuple.

Continuons, Messieurs, la main dans la main, en loyaux serviteurs, à suivre l'impulsion puissante qui nous vient de haut et affirmons l'union qui fait notre force, en acclamant un nom universellement respecté dans le monde politique et salué, par le monde savant, avec l'unanimité, l'enthousiasme, la reconnaissance, auxquels ont droit d'incessants, très éminents et très vaillants services rendus à la science.

Messieurs, à S. A. S. Monseigneur le Prince Albert I^{er} !
 Qu'il vive, qu'il vive longuement et que son règne soit prospère !

Notre fidélité dynastique est non moins sincère que notre dévouement au Prince, affirmons-la également en levant respectueusement et successivement nos verres :

A S. A. S. Madame la Princesse Alice, protectrice éclairée des arts et des lettres, dont la grâce souveraine et l'exquise bonté ont conquis l'affection de tous !

En votre nom, Messieurs, au mien, au nom de la population entière, je mets très humblement à ses pieds l'hommage des vœux ardents que nous formons pour son bonheur et pour le bonheur de ceux qu'Elle aime ;

A S. A. S. Monseigneur le Prince Héréditaire, qui vient d'entrer à Saint-Cyr, avec la pensée de fortifier encore l'éducation virile qu'il a reçue, en se soumettant volontairement à la rude mais noble épreuve de l'instruction et de la discipline militaires !

A la noble fille des Grimaldi ! à S. A. Madame la Duchesse d'Urach-Wurtemberg !

Puisse la très respectueuse expression de la part douloureuse que nous prenons au deuil royal qui vient d'affliger son cœur, déjà si cruellement et si souvent frappé, lui rappeler que nous comptons au nombre de ceux qui se souviennent !

Aux fils de cette Auguste Princesse, à LL. AA. le Duc Guillaume et le Prince Charles d'Urach-Wurtemberg, dont nous conservons le non moins fidèle souvenir !

J'ai tenu, en débutant, à remercier notre vénéré Prélat, ainsi que les fonctionnaires, ici présents, de la cordialité de leur concours : je considère comme un devoir, non moins impérieux, d'exprimer aux représentants des Puissances amies ma profonde gratitude pour les procédés courtois, l'esprit conciliant, la largeur de vues qu'ils apportent dans leurs relations avec le Gouvernement Princier et qui rendent toujours si facile la solution des questions, parfois délicates, que nous avons à traiter ensemble.

Je suis, en outre, certain de répondre à la pensée des chers collaborateurs qui m'entourent en leur proposant de porter un toast chaleureux au Corps consulaire et de souhaiter une cordiale bienvenue aux consuls nouvellement accrédités dans la Principauté, sans oublier le très honorable comte Médecin, entre les mains duquel la confiance Souveraine vient de remettre la direction de notre consulat à Nice.

Messieurs, au Corps consulaire !

M^{gr} l'Evêque répond au Gouverneur, en renouvelant l'hommage de sa fidélité au Prince, à la Princesse et à la Famille Souveraine. Il partage tous les sentiments que Son Excellence vient d'exprimer, notamment en ce qui concerne le Corps Consulaire.

Sa Grandeur fait des vœux ardents pour la paix du monde et s'associe de tout cœur aux toasts que vient de porter le Baron de Farincourt.

M. le Marquis Centurione remercie le Gouverneur des sentiments que Son Excellence vient d'exprimer au Corps Consulaire et salue respectueusement, à son tour, les noms Augustes de nos Princes. Puis, M. le Consul Général d'Italie porte la santé du Gouverneur, « dont le tact et l'affabilité rendent si agréables les rapports internationaux. »

M. le Consul d'Angleterre lève ensuite son verre en l'honneur de « l'éloquent, spirituel et très aimable Evêque de Monaco ». Il se réjouit de la réception cordiale que Sa Très Gracieuse Majesté la Reine de la Grande-Bretagne et d'Irlande a faite à nos Augustes Souverains, et M. Harris a la conviction que cette réception, ainsi que le séjour annoncé de Sa Majesté sur notre littoral, ne pourront que resserrer les liens qui unissent déjà la Famille Royale d'Angleterre à la Famille Princière.

M. le Consul de France se plaît à constater tout d'abord que M. le Baron de Farincourt a porté, avec une éloquence si chaleureuse, la santé de Son Altesse Sérénissime et de la famille princière, qu'en venant après lui, on trouve la moisson entièrement faite et qu'il reste à peine à glaner. Il croit remplir le plus agréable devoir en portant la santé du nouveau membre que, dans le cours de l'année, l'Académie des sciences a été heureuse d'appeler dans son sein et qui représente à l'Institut de France, avec une si haute compétence tout à la fois l'étude courageusement poursuivie des grands courants marins et la recherche féconde d'un nouveau monde zoologique découvert dans les profondeurs de l'Océan.

M. Glaize porte la santé du nouvel élève de l'école militaire de Saint-Cyr, de S. A. S. le Prince Héréditaire, qui imite noblement un généreux exemple de sympathie et d'attachement à la nation française et renoue, en quelque sorte, les traditions des Matignon, dont le nom est resté attaché à la gloire militaire de la France.

« M. le Baron de Farincourt a pu parler à bon droit de l'hospitalité si gracieuse et si cordiale que l'on est habitué à trouver dans la Principauté et auprès de l'administration monégasque ; il me permettra d'ajouter que si jamais le représentant d'un gouvernement a incarné en lui pour ainsi dire l'aimable courtoisie et la prévenance la plus bienveillante, c'est bien le Gouverneur Général de Monaco. »

Le Gouverneur répond qu'il s'empressera de soumettre au Prince, Son Maître, l'ensemble des hommages et des vœux formulés à l'adresse de Leurs Atesses Sérénissimes et que les sentiments de sympathie personnelle, dont on vient de lui donner les très flatteuses assurances, le touchent profondément.

Il termine en exprimant, au nom de Son Souverain et de la Principauté, combien la nouvelle de l'arrivée prochaine de la Reine d'Angleterre, dans nos environs, nous comblerait tous de satisfaction et en assurant l'honorable M. Harris du respect profond avec lequel Sa Majesté Britannique serait accueillie par nos excellentes populations.

Malgré le temps encore incertain, les divertissements publics organisés, l'après-midi, sur la place du Palais ont attiré de nombreux spectateurs et le soir les terrasses et les abords du Casino étaient envahis par une foule qu'on peut évaluer à huit ou dix mille personnes. Les illuminations de Monte Carlo ont eu lieu sans encombre; quant au feu d'artifice, tiré sur la rade, il a été très réussi, ainsi que l'embrassement de Monaco, qui est toujours un merveilleux spectacle.

Pendant ces réjouissances, la Société Philharmonique et l'orchestre du Casino ont exécuté de grands concerts dont les programmes, terminés par la *Marche Nationale*, étaient habilement composés. Tous les morceaux ont été applaudis.

En résumé, bonnes journées dont garderont un excellent souvenir les milliers d'étrangers présents, amenés par le chemin de fer qui avait dû organiser des trains supplémentaires.

La Saint-Albert a été fêtée à Marchais comme à Monaco. Un banquet, présidé par le Régisseur du Château, a réuni, environ soixante personnes qui témoignaient à l'envi à la famille Princièrè, leur pieux souvenir pour le passé et leur attachement au présent.

Les fanfares de Marchais, Liesse et Sissonne, ont donné des sérénades à Leurs Altesses Sérénissimes.

Le président de l'Association française pour l'avancement des sciences a écrit à S. Exc. le Baron de Farincourt, Gouverneur Général, pour lui exprimer, au nom du Bureau et du Conseil, les remerciements des membres de l'Association, à raison de la cordiale et splendide réception qu'il leur a faite au nom de S. A. S. le Prince. Tous les excursionnistes, dit M. Dehérain, ont gardé le meilleur souvenir des courts instants passés dans la Principauté, et le président, heureux de se faire leur interprète, prie le Gouverneur Général d'accepter, en témoignage de leur reconnaissance, la médaille de l'Association. Cette médaille, en argent, du module de 67 millimètres, est une des œuvres les plus réussies de M. Roty, et porte, dans un cartouche, le nom du titulaire.

Dimanche prochain, à l'occasion de la Sainte-Cécile, une messe en musique, à laquelle assisteront les Sociétés Philharmonique et Chorale de Monaco, sera célébrée à la Cathédrale, à 9 heures du matin.

La Société Chorale donnera dimanche après-midi, de 3 h. 1/2 à 4 h. 1/2, sur la Place d'Armes, un concert public à l'occasion de la fête de Sainte-Cécile.

MM. Noblemaire, directeur de la Compagnie P.-L.-M., Picard, chef de l'exploitation, Bouchez, inspecteur principal, Adé, inspecteur, et Villiard, chef de section, sont venus mardi dernier dans la Principauté et sont repartis pour Nice après avoir examiné les travaux du chemin de fer.

L'éclipse totale de lune qui a eu lieu dans la nuit de dimanche à lundi a été des plus intéressantes et des plus faciles à observer, car la lune se trouvait au beau milieu du ciel, sur notre tête, au moment où s'est produit le phénomène.

Voici les heures des phases principales de l'éclipse :

La lune est entrée dans la pénombre à 9 h. 46, dans l'ombre à 10 h. 44; l'éclipse totale a commencé à 11 h. 47, le milieu de l'éclipse à minuit 28, et la fin de l'éclipse totale à 1 h. 10 du matin. Enfin, la lune est sortie de l'ombre à 2 h. 12, et de la pénombre à 3 h. 10.

La lune passant au méridien à 11 heures 44 minutes, c'est-à-dire à son plus haut point dans le ciel, l'observation n'en a été que plus facile.

Du premier contact au dernier contact de sortie, la durée a été de 1 heure 2 minutes; il y a donc eu une différence de 21 minutes en plus en faveur de l'éclipse totale, ce qui indique que la partie du

coin d'ombre traversé par la lune a été du quart plus large que le diamètre lunaire, c'est-à-dire d'environ 4,355 kilomètres ou 1,089 lieues.

Cette éclipse est le retour de celles du 25 octobre 1855, du 4 novembre 1873, à 4 heures du soir, car on sait que la périodicité des éclipses est de 18 ans 11 jours environ.

CHRONIQUE DU LITTORAL

Cannes. — Un très grave accident s'est produit dimanche à Cannes.

Le train venant de Marseille à 2 h. 26 entrain en gare de Cannes lorsqu'il a tamponné un brave employé nommé Bernard, qui faisait fonctions de sous-chef de gare pour la première fois.

Le malheureux a été traîné par le train sur une longueur de trente mètres environ, et est resté étendu sans mouvement sur la voie.

Le pauvre Bernard a été relevé par les employés de la gare. Son état était déplorable; il avait le bras droit cassé, le pied droit coupé et plusieurs contusions à la tête.

Les premiers soins lui ont été donnés par les docteurs Pouzet et Gimbert.

On désespère de sauver le malheureux, qui est âgé de 30 ans et s'est marié récemment. Sa femme est dans une situation intéressante, et le grave accident dont a été victime son mari l'a tellement frappée qu'on redoute un autre malheur.

Nice. — Nous recevons du Comité des fêtes une communication nous informant que deux redoutes auront lieu pendant les fêtes au Casino Municipal. La première le dimanche 28 février, mauve et blanc, la deuxième (mi-carême) blanc.

Nous aurons deux veglioni au grand théâtre, le premier jeudi gras et le second, le mardi gras.

— Le Comité des fêtes, dans sa séance du 6 courant, a décidé que l'Exposition florale qu'il organise aura lieu les 7, 8, 9 et 10 avril prochain, sur la place anglicane et le terrain attendant gracieusement mis à sa disposition par M. Baquis.

L'Exposition sera exclusivement nationale. Exceptionnellement, les jardiniers de Monaco pourront y prendre part.

N'y seront admis que les fleurs coupées, les bouquets, les corbeilles, les plantes d'ornement, de pleine terre et de serre.

Tous autres produits, tels que fruits, légumes, seront refusés.

— Le patron Joseph Sigaud, du bateau *Saint-Jean*, a capturé vendredi dernier, avec ses palangres, à 4 milles au Sud du phare, cinq moines d'une grosseur énorme.

On n'ignore pas les ravages qu'occasionnent ces poissons aux filets de nos pêcheurs; aussi la pêche du patron Sigaud méritait d'être citée.

Villefranche-sur-Mer. — Jeudi dernier, dans l'après-midi, est rentrée en rade de Villefranche la corvette à voiles américaine *Monoagahela*, venant de Port-Mahon.

Cette corvette, qui est un des plus vieux bateaux de l'escadre américaine, et qui sert actuellement d'école, est commandée par le capitaine Sands. Elle a à bord 300 hommes d'équipage et est armée de six canons.

Ce navire a jeté l'ancre à 2 h. 55 de l'après-midi. Il séjournera quelque temps à Villefranche.

Menton. — Le bateau le *Bon-Père*, capitaine Antoine Dalest, de Menton, s'est perdu corps et biens sur les côtes de la Sicile, dans les parages du cap Passaro, par un gros mauvais temps, le 8 novembre au matin, le 8 novembre au matin. L'équipage est sauvé. Le *Bon-Père*, se rendait à Chypre, pour prendre un chargement de vins pour le compte d'une maison de Nice.

LETTRES PARISIENNES

(Correspondance particulière du Journal de Monaco)

M. Georges d'Orgeval — que les lecteurs du *Journal de Monaco* connaissent sous le pseudonyme de Dangeau — vient d'éprouver une très grande douleur. Il a perdu subitement sa mère, M^{me} la baronne d'Orgeval, une femme d'une grande intelligence et d'un grand cœur, qui est morte en pensant aux pauvres dont elle était la bienfaitrice et en recommandant, à leur profit, la plus sévère simplicité dans ses funérailles. Les marques nombreuses de sympathie qu'a reçues la famille d'Orgeval sont un grand honneur pour celle qui n'est plus, et une bien douce consolation pour ceux qui continuent ses traditions. Je remercie Georges d'Orgeval, dont je suis, depuis plus de vingt-cinq ans, l'ami et le collaborateur, d'avoir bien voulu me charger de le suppléer aujourd'hui auprès de ses lecteurs habituels. Si je suis trop au-dessous de cette tâche, j'aurai pour excuse l'état

d'esprit où me laisse un deuil auquel je m'associe cordialement.

J. B.

Paris, le 14 novembre 1891.

Au moment où la glace commençait à sévir, la température s'est subitement radoucie: la Saint-Martin nous a ramené je ne sais quelle contrefaçon de printemps. Un peu de pluie, beaucoup de boue, pas assez de soleil; mais une température douce, bien agréable, surtout pour les pauvres gens qui manquent d'argent pour se chauffer. Mais, s'il faut en croire les prédictions des météorologistes, ce n'est qu'une trêve: l'hiver sera aussi rude que l'année dernière, et la bienfaisance publique et privée doit, dès maintenant, se préoccuper des misères qu'il faudra soulager. C'est un problème difficile, dont la solution est délicate; car, à Paris, il y a une grande exploitation de la commisération publique, et les secours, au lieu d'aller aux véritables nécessiteux, vont ailleurs. Ne nous laissons pas décourager par certaines organisations faites pour recueillir indûment les dons de la philanthropie; donnons le plus possible, tout en tâchant de bien donner. Il ne manque pas, dans Paris, de sociétés de bienfaisance ayant d'excellents moyens de contrôle; usons de leur intermédiaire si nous ne savons où bien employer nos aumônes.

Parmi les œuvres que nous aimons à recommander se trouve celle de l'Orphelinat des Arts, si bien dirigée par M^{me} Marie Laurent, la mère de notre distingué confrère du *Journal*. Les filles d'artistes et d'hommes de lettres y trouvent une éducation sérieuse et pratique. Chaque année, le budget de cette institution s'équilibre grâce à une tombola pour laquelle les peintres, toujours généreux, envoient de fort jolis tableaux: Rosa Bonheur, Carolus Duran, la veuve d'Alphonse de Neuville, Chartran, Rochegrosse, Benjamin Constant, Clairin, M^{mes} Abbema, Muraton, Marguerite Godin, etc., ont répondu, cette année, à l'appel. On peut demander des billets, par correspondance, à M^{me} Marie Laurent, au siège de l'Orphelinat des Arts, et faire une bonne œuvre tout en courant la chance de gagner un beau tableau.

Le Président de la République donnera la prochaine semaine le signal de la réouverture des fêtes officielles par un grand dîner qu'il offrira jeudi prochain. Ce dîner sera suivi d'une réception réservée aux membres des deux Chambres, aux hauts fonctionnaires et à leurs familles.

En attendant, il a offert une grande chasse dans les tirés de Rambouillet au grand-duc Alexis. La chasse, malgré de violentes averses, a duré de midi à quatre heures. Au tableau, plus de neuf cents faisans, trois cents lièvres et près de cinquante chevreuils. Le grand-duc, qui est un fusil de premier ordre, a abattu trois cents pièces, sans en manquer une. On a beaucoup remarqué l'installation du chalet de chasse, où chacun des douze invités — c'est le chiffre réglementaire des chasses officielles — a trouvé un cabinet de toilette avec son nom inscrit sur la porte. A Rambouillet, le maire, le sous-préfet, le conseil municipal, une foule immense, attendaient le grand-duc Alexis, le grand-duc Vladimir, le duc Eugène de Leuchtenberg, le prince Obolensky et les personnes qui les accompagnaient. Les cris de: « Vive le Tzar! Vive Carnot! » ont retenti et la musique de la ville a joué l'hymne russe.

Les salons continuent à se rouvrir. Celui de la princesse Ourousoff, femme du ministre de Russie à Bruxelles, qui habite alternativement la Belgique et la France, est, depuis quelque jours, un centre élégant de premier ordre. M^{me} Aubernon de Nerville va rouvrir son salon de la rue d'Astorg; on y donnera les représentations de *Maison de Poupée*, la pièce du danois Ibsen, qui auront lieu le 25 et le 27 de ce mois — les autres dates annoncées par divers journaux sont inexactes. Le 8 décembre, on exécutera chez M^{me} Yung, la *Vie d'une Rose*, la belle fantaisie-oratorio de Schumann. M. Saint-Hilaire a donné un dîner en l'honneur de la reprise de *Manon* à l'Opéra-Comique, dont les héros ont été le compositeur Massenet et sa belle interprète, M^{lle} Sybil Sanderson. La princesse de Sagan a renoncé à aller dans les Indes; elle restera à Paris jusque vers la fin de décembre, époque où elle ira à Cannes, comme d'habitude.

La duchesse de la Torre, réinstallée à Paris dans une des plus belles résidences des Champs-Élysées, avec ses deux filles, la princesse Kotchoubey et la marquise de Santovevia, a donné un dîner très élégant suivi de réception. On a dansé chez M^{me} de Francisco-Martin, ont la belle résidence de la rue Euler est très recherchée de la colonie étrangère. Déjeuner d'adieux chez la princesse de Brancovan, qui partira par le même

train que cette lettre, pour Monte Carlo, où elle va rejoindre ses deux filles, les princesses Anna et Hélène. On annonce enfin des matinées musicales chez M^{me} Jameson, où l'on a entendu l'année dernière des instrumentistes hors ligne.

Le carnet matrimonial est très chargé cette semaine. On a célébré, en l'église de l'Assomption, le mariage du vicomte Louis de la Redorte avec M^{me} Abeille, veuve du comte Gouy d'Arsy : à l'église Saint-Augustin, celui de M. Fouques Duparc, secrétaire d'ambassade, avec M^{lle} Rivière ; à Saint-Pierre-de-Chaillot, celui de M. Hérauld de Saint-Maurice avec M^{lle} Jeanne Gignoux.

M. Nicolas Ritsch, premier secrétaire de la légation de Serbie, fils du ministre régent, avec M^{lle} Joséphine Oyague.

On annonce le prochain mariage de M. Jacques Kulp avec M^{lle} de Pontalba. INTÉRIM.

FAITS DIVERS

Un nouveau timbre colonial vient d'être créé pour les colonies françaises et remplacera, à partir du 1^{er} janvier 1892, celui actuellement en usage. La composition de la vignette est de M. Mouchon. La gravure représente la Navigation et le Commerce faisant flotter sur les mers les couleurs françaises. On voit assis sur la proue d'une barque : d'un côté, la Navigation tenant, de la main droite, un gouvernail et, de la main gauche, le drapeau tricolore flottant au vent ; de l'autre côté, le Commerce, tenant également le drapeau de la main droite et portant, de la main gauche, une corne d'abondance au sommet de laquelle figure le caducée. En haut sont gravés ces mots : « République Française — Colonies — Postes. »

En avant de la barque, deux avirons ; à l'éperon, un cartouche, accosté de deux dauphins, sur lequel sera gravé le prix du timbre ; au-dessous, un second cartouche indiquera, en couleur différente de celle de la figurine, le nom de la colonie

Il y aura quatorze inscriptions différentes : Saint-Pierre et Miquelon, Martinique, Guadeloupe et dépendances, Guyane, Sénégal et dépendances, Mayotte, Obock, Congo français, Réunion, Diego Suarez et dépendances, Indo-Chine, établissement de l'Inde, Nouvelle-Calédonie et dépendances, établissements de l'Océanie.

Depuis quelque temps, Dunkerque et ses environs sont littéralement inondés de sous de la république Argentine. Cette monnaie est apportée en France par les nombreux émigrants qui débarquent journellement ici.

Depuis quelques jours, les commerçants se sont concertés pour les refuser.

La cause de cette pléthore est bien simple.

La république Argentine subit une violente crise monétaire, et l'or y fait des primes insensées. La spéculation s'est laissée tenter, et des gens avisés se sont dit que, puisqu'on pouvait avoir là-bas, pour 10 francs en or, 15 ou 30 francs de sous, il y avait lieu d'en profiter.

Les rapatriés qui ont encore quelque argent achètent donc force billon argentin qu'ils écoulent dans nos ports au taux de notre billon, réalisant ainsi un joli bénéfice.

Le public a donc raison de chercher à endiguer ce flot toujours montant de sous argentins et son attitude fera faire aux spéculateurs de sérieuses réflexions.

Dans les transactions courantes, rien ne saurait contredire sérieusement un usage reçu dans toutes les villes qui ont de continuelles relations avec l'étranger. Il y a là une tolérance commerciale des plus naturelles, à la condition que la spéculation n'en abuse pas. Dans la circonstance actuelle, les commerçants font bien de tenir la monnaie argentine en quarantaine.

Remède contre les piqûres de guêpe. — Prendre une touffe de persil très tendre, la presser un peu pour l'amollir et en exprimer le jus, puis en frotter fortement, pendant quelques instants, l'endroit piqué, après avoir eu soin de retirer le dard de l'insecte s'il est resté dans la piqûre. La guérison est instantanée. Nous pouvons recommander ce remède pour l'avoir personnellement expérimenté. Il a cet avantage qu'à la campagne on peut toujours se procurer du persil ; or le meilleur remède est celui qui peut être presque immédiatement appliqué à la piqûre.

Le meilleur moyen d'empêcher les lampes de fumer est de tremper les mèches dans du vinaigre fort et de les faire bien sécher avant de s'en servir.

Après cette petite préparation, on sera tout étonné quelle flamme claire et brillante on obtient par ce procédé, qui est la simplicité même.

VARIÉTÉS

Le Rire

Il est étrange que le rire soit dû généralement à une cause mentale, sans aucune influence corporelle, et qu'elle provienne quelquefois d'une irritation des nerfs tout à fait indépendante du sentiment de joie. De la première espèce est le rire bruyant de l'hystérie et le rire convulsif qui est provoqué parfois par les événements les plus douloureux ; de la seconde espèce est le rire produit par le chatouillement, rire dont, chose horrible à dire, on a fait parfois une torture pour amener des aveux. La description du rire est assez difficile à faire ; il consiste en une série d'expirations involontaires légères et se produisant par secousses, généralement accompagnées d'un bruit qui rappelle habituellement une des voyelles *a, o* ou *e*.

Le sourire diffère du rire en ce qu'il est volontaire, n'a pas de rapports avec la respiration et consistant seulement en une contraction des muscles de la face.

Les joues s'élèvent un peu et les yeux sont relativement clos. Le rire est l'expression de la joie vive, le sourire de la bienveillance et du plaisir. Les causes du rire sont obscures. Le plaisir amène la gaieté ; un honneur inattendu tire souvent des larmes, et l'on découvre de l'analyse que le rire tapageur du spectateur d'humeur joviale jaillit d'une source toute différente de celle du plaisir. Une cause ordinaire du rire est une combinaison d'images incongrues. On dit que Chrysis mourut de rire à l'idée d'un âne invité à un banquet. Suivant Valerius Maximus un destin semblable attendait Philémon ; et on nous dit que Pope mourut de la même manière parce qu'il avait vu la tiare placée sur la tête d'un singe. Une question qui a beaucoup intrigué les moralistes et les métaphysiciens est de savoir pourquoi on rit en voyant quelqu'un tomber.

Ce rire est quelquefois irrésistible, même quand on peut croire que la personne qui est tombée s'est fait beaucoup de mal. On peut en trouver un prétexte dans la position burlesque que la victime prend parfois en tombant ; on a cité à cette occasion la maxime de La Rochefoucault « qu'il y a dans le malheur de nos meilleurs amis quelque chose qui ne nous déplaît pas. » Pour l'honneur de l'humanité nous voulons croire qu'il y a là seulement un symptôme d'agitation. On nous a cité un exemple, qui n'est pas rare, d'ailleurs, d'un monsieur qui, chaque fois qu'il tombait de son cheval, ce qui lui arrivait souvent, était toujours pris d'un violent éclat de rire. Un docteur a remarqué qu'une chute sur le haut de la tête est généralement accompagnée d'un rire convulsif. Nous ne savons si cette remarque est juste,

La conclusion de tout ceci est que le rire est un mouvement de tremblement du diaphragme, mouvement qui n'est pas de toute nécessité causé par la joie, mais plutôt par la surprise.

L'esprit pondéré, accoutumé à ne s'étonner de rien, est rarement trahi par le rire, et le rire fréquent et immodéré est habituellement un symptôme d'imbécillité. Le rire, dit lord Chesterfield, est particulier à la race humaine. On l'a observé chez un enfant nouveau-né, et Schelhammer fait observer qu'un jeune garçon trouvé dans les bois à l'état sauvage riait, mais ne parlait pas. L'explication du rire cherchée dans la titillation des nerfs éloignés est tout à fait en dehors de notre compréhension. Tout le monde a lu le récit de catastrophes telles que la rupture de vaisseaux produite par un rire excessif ; nous avons entendu dire aussi qu'Erasmus fut sauvé de la mort par un éclat de rire qui fit crever un abcès qu'il avait à la gorge et qui autrement l'eût emporté.

F. D.

L'Administrateur-Gérant : F. MARIN

SOCIÉTÉ MONÉGASQUE D'ÉLECTRICITÉ

Siège Social à Monaco

MM. les Actionnaires de la Société Monégasque d'Electricité sont convoqués en Assemblée générale ordinaire pour le samedi 5 décembre 1891, à 10 heures du matin, au Siège Social, 2, rue Imberty, à Monaco

ORDRE DU JOUR :

Lecture du rapport du Conseil d'administration sur les comptes de l'exercice 1890-1891 ;
Lecture du rapport du Commissaire ;
Examen et approbation des comptes de l'exercice ;
Nomination d'un Administrateur en remplacement d'un Administrateur décédé et quitus de gestion ;
Réélection ou nomination d'un ou deux Commissaires ;
fixation de l'indemnité.

Pour assister à l'Assemblée, il faut être porteur de dix actions qui devront être déposées au plus tard le 28 novembre, à 4 heures, au Siège Social, 2, rue Imberty, à Monaco, ou 34, rue Taitbout, à Paris.

MM. les Actionnaires de la Société Monégasque d'Electricité sont convoqués en Assemblée Générale extraordinaire pour le samedi 5 décembre 1891, à 11 heures du matin, au Siège Social, 2, rue Imberty, à Monaco.

ORDRE DU JOUR :

Augmentation du capital.

Pour assister à l'Assemblée, il faut être porteur de dix actions qui devront être déposées au plus tard le 28 novembre, à 4 heures, au Siège Social, à Monaco, 2, rue Imberty, ou 34, rue Taitbout, à Paris.

Etude de M^e VALENTIN, défenseur près le Tribunal Supérieur à Monaco, rue du Tribunal, n^o 2

VENTE DE BIENS DE MINEURS

A VENDRE.

Le vingt-quatre novembre mil huit cent quatre-vingt-onze, à neuf heures et demie du matin, devant Monsieur le Chevalier DE LATRE, Président du Tribunal Supérieur de Monaco, délégué à cet effet, dans la salle des audiences dudit Tribunal, séant au Palais de Justice.

L'immeuble ci-après désigné, appartenant indivisément à : 1^o Marie-Louise-Lucie CROVETTO ; 2^o Etienne-Claude-Joseph-Albert CROVETTO ; 3^o Félix-Emmanuel-Joseph CROVETTO, frères et sœur, enfants mineurs du sieur Louis CROVETTO, décédé, et de la dame Elisabeth BŒUF, restée sa veuve ; 4^o Albert-Louis CROVETTO ; 5^o Dévoté-Joséphine CROVETTO, leurs frère et sœur majeurs ;

Et, pour l'autre moitié, au sieur Joseph CROVETTO, leur oncle, et subrogé tuteur desdits mineurs.

Sur la poursuite :

1^o De la dame Elisabeth BŒUF, veuve Crovetto, tutrice légale de ses enfants mineurs ;
2^o Des frère et sœur Crovetto, majeurs ;
3^o Et du sieur Joseph Crovetto.

Ces trois derniers se réunissant volontairement, et pour éviter des frais, à la tutrice des mineurs sus nommés, pour faire procéder à la vente dont s'agit.

Tous propriétaires à Monaco, y demeurant, et ayant M^e Valentin pour défenseur, en l'étude duquel ils ont élu domicile.

En présence du sieur Louis AJANI, propriétaire et entrepreneur de travaux publics, demeurant aussi à Monaco, subrogé tuteur *ad hoc* desdits mineurs.

DÉSIGNATION :

UNE PARCELLE DE TERRAIN

située à Monaco, quartier des Révoires, d'une superficie de quatre cent huit mètres soixante-dix décimètres carrés, formée du deuxième lot, d'une superficie de trois cent soixante-quatre mètres cinquante décimètres carrés, augmentée d'une surface de quarante-quatre mètres vingt décimètres carrés, à prendre sur la longueur du premier lot, le limitant, des terrains dont la vente a été autorisée par le jugement ci-après énoncé ; cette parcelle de terrain se trouve comprise entre les lots numé-

ros 3 et 1^{er}, ainsi réduit, et est bordée, des deux autres côtés, par la grande route desservant la propriété.

La vente de cet immeuble a été autorisée par jugement du Tribunal Supérieur de Monaco, en date du vingt-six août mil huit cent quatre-vingt-dix, qui a homologué une délibération du conseil de famille desdits mineurs, tenue, le trente juillet précédent, sous la présidence de Monsieur le Juge de Paix de cette ville; l'un et l'autre dûment enregistrés.

Le cahier des charges, dressé pour parvenir à cette vente, a été déposé au Greffe du Tribunal Supérieur, le dix-sept septembre mil huit cent quatre-vingt-dix.

La mise à prix a été fixée par le jugement susénoncé à la somme de *quarante francs* le mètre carré, soit, pour la parcelle présentement mise en vente à la somme totale de seize mille trois cent quarante-huit francs, ci. **16,348** fr.

M^e VALENTIN, défenseur poursuivant, donnera tous les renseignements nécessaires.

Fait et rédigé par moi, défenseur soussigné, à Monaco, le vingt-sept octobre mil huit cent quatre-vingt-onze.

Signé : L. VALENTIN.

Enregistré à Monaco, le vingt-sept octobre mil huit cent quatre-vingt-onze, folio 66 verso, case 2^e. Reçu un franc.

Signé : BERTONI.

Étude de M^e VALENTIN, Notaire et Défenseur près le Tribunal Supérieur
Sise à Monaco, rue du Tribunal, n^o 2

VENTE DE BIEN DE MINEUR

A VENDRE

Le quinze décembre mil huit cent quatre-vingt-onze, à neuf heures et demie du matin, devant monsieur le Chevalier DE LATRE, Président du Tribunal Supérieur de Monaco, délégué à cet effet, dans la salle des audiences dudit Tribunal, séant au Palais de Justice.

L'immeuble ci-après désigné appartenant à Mathilde-Honorine-Jeanne MARSAN, fille mineure du sieur Jean-Baptiste MARSAN, décédé, et de la dame Marie-Magdeleine-Anne BRACCO, ci-après qualifiée et domiciliée, restée sa veuve;

Sur la poursuite de ladite dame BRACCO, veuve MARSAN, tutrice légale de sa fille mineure, propriétaire, demeurant à Monaco, ayant M^e Valentin pour défenseur, en l'étude duquel elle a élu domicile.

En présence du sieur Honoré BELLANDO, Membre de la Commission Communale de cette ville, demeurant aussi à Monaco, subrogé tuteur de ladite mineure.

Désignation :

UNE PARCELLE DE TERRAIN

située à Monaco, au quartier de la Rousse, de la contenance de cinq cent cinquante-sept mètres soixante décimètres carrés, arrosable au moyen de vingt et une minutes d'eau de la source de *Fondevina*, et limitée : au sud, par monsieur Jules Touzet; à l'est, par monsieur Vincent-Aurèle Bonnaud et un chemin à établir; à l'ouest, le chemin dit de *l'Annonciade*; et au nord, le mineur Antoine-Jean-Favinien MARSAN.

La vente de cet immeuble a été autorisée par jugement du Tribunal Supérieur de Monaco, en date du vingt-trois octobre dernier, qui a homologué une délibération du conseil de famille de ladite mineure, tenue le dix-sept septembre précédent, sous la présidence de M. le Juge de Paix de cette ville; l'un et l'autre dûment enregistrés.

Le cahier des charges, dressé pour parvenir à cette vente, a été déposé au Greffe dudit Tribunal Supérieur, le dix novembre courant.

La mise à prix a été fixée par M. l'Avocat Général à *vingt francs* le mètre carré, soit à la somme totale de onze mille cent cinquante-deux francs, ci. **11,152** fr.

M^e VALENTIN, défenseur poursuivant, donnera tous les renseignements nécessaires.

Fait et rédigé par moi, défenseur soussigné, à Monaco, le 13 novembre mil huit cent quatre-vingt-onze.

Signé : L. VALENTIN.

Enregistré à Monaco, le treize novembre mil huit cent quatre-vingt-onze, folio 69 verso, case 3. Reçu un franc.

Signé : BERTONI.

Conformément au Règlement du Cercle des Etrangers de Monte Carlo, l'entrée des Salons n'est accordée qu'aux personnes munies de Cartes.

Ces Cartes sont délivrées au bureau du Commissaire Spécial.

Elles sont valables :

Les unes, pour l'Atrium, la Salle des Fêtes et le Salon de Lecture.

Les autres, pour toutes les Salles indistinctement

L'entrée des Salles de Jeu est interdite aux habitants de la Principauté; elle est également interdite aux habitants du département des Alpes-Maritimes, à l'exception des membres des principaux Cercles.

L'ADMINISTRATION.

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivés du 9 au 15 novembre 1891

SAINT-TROPEZ,	b. <i>Deux-Freres</i> , fr., c. Courbon.	vin
ID.	b. <i>Fortune</i> , fr., c. Moutte,	sable.
ID.	b. <i>Charles</i> , fr., c. Allègre,	id.
ID.	b. <i>Ville-de-Marseille</i> , fr., c. Jaume,	id.
ID.	b. <i>Louise-Auguste</i> , fr., c. Bellone,	id.
ID.	b. <i>Elisa</i> , fr., c. Ferrero,	id.
ID.	b. <i>Saint-Louis</i> , fr., c. Bluat,	id.
ID.	b. <i>Indus</i> , fr., c. Phion,	id.
ID.	b. <i>Quatre-Frères</i> , fr., c. Jouvenceau.	id.
TARRAGONE,	golette, <i>l'Invidiato</i> , ital., Causo,	vin.

Départs du 9 au 15 novembre

MENTON,	b.-g. <i>Argentina</i> , it., c. Oreggia,	vin.
ID.	b. <i>Deux-Freres</i> , fr., c. Courbon,	charbon.
SAINT-TROPEZ,	b. <i>Fortune</i> , fr., c. Moutte,	sur lest.
ID.	b. <i>Charles</i> , fr., c. Allègre,	id.
ID.	b. <i>Ville-de-Marseille</i> , fr., c. Jaume,	id.
ID.	b. <i>Louise-Auguste</i> , fr., c. Bellone,	id.
ID.	b. <i>Elisa</i> , fr., c. Ferrero,	id.
ID.	b. <i>Saint-Louis</i> , fr., c. Bluat,	id.
ID.	b. <i>Indus</i> , fr., c. Phion,	id.
ID.	b. <i>Quatre-Frères</i> , fr., c. Jouvenceau,	id.

ÉGLISE SAINT-CHARLES, A MONTE CARLO

Dimanche prochain 22 courant, on fêtera avec éclat, en l'église paroissiale de Monte Carlo, Sainte Cécile, vierge et martyre.

A la grand'messe de 10 heures, la maîtrise de la Paroisse exécutera la messe de Dietsch. Le soir, après les vêpres solennelles de 3 heures et demie, MM. Lahure, Maurizio, Samuel et un amateur distingué de Nice, feront entendre plusieurs morceaux d'orgue et de chant au Salut du Très Saint Sacrement.

CHAPELLE DES RELIGIEUSES CARMÉLITES

Les 22, 23 et 24 Novembre 1891

TRIDUUM SOLENNEL

en l'honneur de

TROISIÈME CENTENAIRE DE LA MORT DE SAINT JEAN DE LA CROIX

Cérémonie de Vêture, Bénédiction du Cloître, présidée par Sa Grandeur Monseigneur l'Evêque.

Les Paroisses et Congrégations de la Principauté se partagent l'honneur des Offices religieux pendant ces trois jours.

Le Révérend Père Ferdinand Provincial des Religieux Franciscains sera le pénégyste de Saint-Jean de la Croix.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE (Hauteur de l'Observatoire : 65 mètres)

Novembre	PRESSIONS BAROMÉTRIQUES réduites à 0 de température et au niveau de la mer					TEMPÉRATURE DE L'AIR (Le thermomètre est exposé au nord)					Humidité relative moyenne	VENTS	ÉTAT DU CIEL		
	9 h. mat.	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir	9 h. mat.	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir					
10	763.5	762.5	761.4	762.2	762.4	12.4	13.2	13.8	13.2	12.5	71	Calme, N E	Beau		
11	61.2	61.5	60.0	55.7	57.0	12.7	12.8	13.2	13.0	13.1	87	N, nuit O violent	Beau		
12	60.0	60.5	60.0	59.0	59.2	16.2	16.4	16.4	15.8	15.6	84	O modéré léger	Nuageux, pluie, nuit or.		
13	59.0	58.0	57.0	51.3	53.3	15.8	16.2	16.2	16.2	16.8	87	Calme, O fort	Couv., nuag., nuit pluie		
14	55.2	55.4	56.4	56.5	56.7	15.8	16.6	16.6	15.9	15.0	69	O fort	Couvert, pluie		
15	56.9	57.0	56.2	56.7	57.4	14.0	14.4	14.8	14.6	14.2	73	Calme	Pl., nuag., beau, nuit or.		
16	58.4	57.7	57.4	58.2	59.4	14.0	15.0	16.0	15.4	14.4	71	Calme, O fort	Nuageux, beau		
DATES		10	11	12	13	14	15	16							
TEMPÉRATURES EXTRÊMES		Maxima	13.8	13.2	16.4	16.8	16.5	14.8	16.0						
		Minima	9.0	10.0	11.0	12.5	13.0	11.8	10.5						
											Pluie tombée : 68 ^{mm}				

PROPRIÉTÉ A VENDRE

PAR LOTS OU EN TOTALITÉ

Située à Bon-Voyage, en face la Chapelle

S'adresser à M. Pierre SANGIORGIO

SABLE POUR CONSTRUCTIONS

rendu par wagon

DANS LES GARES DU DEPARTEMENT

NEGRIN L.

CANNES-LA-BOCCA (Alpes-Maritimes)

HOUSE AGENT

Agence de Location (Villas)

VENTE DE TERRAINS DANS DE BONNES CONDITIONS

S'adresser à M. F. GINDRE, avenue de la Gare

MONACO-CONDAMINE

BAZAR

MAISON MODÈLE

V^e DAVOIGNEAU

Avenue de la Costa, Monte Carlo

Articles de Paris — Souvenirs du pays — Papeterie — Photographies — Parfumeries — Eventails — Parapluies — Ombrelles — Cannes — Articles de jeux — Jouets — Lingerie — Gants — Bijouterie.

MAGASIN SPÉCIAL D'ARTICLES DE VOYAGE

Prix très modérés

ON PARLE TOUTES LES LANGUES

POUR BIEN DÉJEUNER, DESCENDEZ

A LA RÉSERVE

MONACO — Située sur la plage du Canton — MONACO

PARC AUX HUITRES tenu par LE NEN

BOUILLABAISSE RENOMMÉE, LANGOUSTES, COQUILLAGES

DINERS SUR COMMANDE

Salons et Cabinets de société ouverts la nuit

BAINS DE MER

ON ACHÈTE les TIMBRES-POSTE usés de la Principauté de Monaco à des prix très élevés.

31, rue du Milieu, Monaco

Le fascicule de novembre du *Figaro illustré* (n^o 20), qui vient de paraître, contient, entre autres curiosités, un article de Camille Flammarion, sur les *Apparitions*, illustré par E. Grasset, et un *Noël languedocien*, avec chœur, composé par M^{me} Ugalde et illustré par Guillaume Dubufe fils.

Voici le sommaire de ce fascicule :

Arrêtez ! par Jean Béraud. — *Le Mois parisien*, par La Grand'ville — *S. Exc. M. de Giers, ministre des affaires étrangères de S. M. l'empereur de Russie*. — *Les Livres*, par R. M. — *Récits de guerre*, dessins de Marchetti et d'Alfred Paris. — *La Mode*, par Claire de Chanceny; illustrations de L. Vallet. — *Les deux Rougets de Montagneau*, par Henri Allais; illustrations en couleurs de Eugène Courboin. — *Monsieur Troubadin* (2^e partie), par P. Caro; illustrations en couleurs de Fraipont. — *Conte de Noël*, paroles de F. Fabre, musique de M^{me} Ugalde, illustrations en couleurs de Guillaume Dubufe fils. — *Gnillerm Algrall*, par N. Quellien; illustrations de J.-A. Meunier. — *Les Apparitions et leur constatation scientifique*, par Camille Flammarion, illustrations de E. Grasset.

COUVERTURE : *Le premier lapin*, par André Brouillet.

FAC-SIMILE DE TABLEAUX HORS TEXTE : *Le Galant Jardinier*, par Outin. — *Les Deux Rivaux*, par G.-H. Kaemmerer.

Imprimerie de Monaco — 1891